



GUIDE DU PATIENT

À **Pendik Bölge Hospital**, notre objectif est de fournir des services de santé exceptionnels en donnant la priorité à la satisfaction des patients, en garantissant des soins de haute qualité, en mettant en œuvre des protocoles de traitement sûrs et en respectant les normes éthiques.

Pour garantir votre sécurité, votre confort et votre tranquillité d'esprit pendant votre séjour dans notre hôpital, toutes nos équipes sont accessibles 24h/24 et 7j/7.

BIENVENUE DANS NOTRE HÔPITAL, OÙ VOUS POUVEZ CONFIER VOTRE SANTÉ EN TOUTE CONFIANCE.

HORAIRES DE SERVICE

Pendik Bölge Hospital propose des consultations externes en semaine de 08h15 à 17h15 et jusqu'à 14h00 le samedi. À l'exception des urgences, les patients sont reçus sur rendez-vous, qui peut être pris par téléphone ou en ligne.

Nos médecins des cliniques de gynécologie, obstétrique et pédiatrie offrent un service 24h/24 et 7j/7.

En plus des consultations externes, les examens de laboratoire et d'imagerie, y compris l'IRM, le scanner et tous les examens radiologiques, sont réalisés sans interruption.

Le Service des Urgences offre un service 24h/24, assuré par des spécialistes en médecine d'urgence et du personnel médical de garde supplémentaire, garantissant une réponse rapide à tous les besoins de santé.



QUELS ARTICLES DEVEZ-VOUS APPORTER POUR VOTRE SÉJOUR ?

Notre objectif est de faciliter une transition rapide et confortable dans votre chambre, semblable à une expérience hôtelière. À votre arrivée à l'hôpital, vous serez accueilli(e) au bureau « Informations d'admission des patients » situé à l'entrée. Veuillez apporter les éléments suivants :

Passeport

Assurance maladie et lettre de référence institutionnelle, selon votre statut de paiement

Dossiers médicaux, radiographies ou résultats d'examens antérieurs si demandés par votre médecin

Tous les traitements médicaux et à base de plantes que vous utilisez actuellement

Veuillez également apporter :

- chemise de nuit/pyjama-pantoufles
- sous-vêtements
- chaussettes
- produits de rasage et cosmétiques
- vos effets personnels, y compris lunettes, appareils auditifs et cannes



CHAMBRES DES PATIENTS

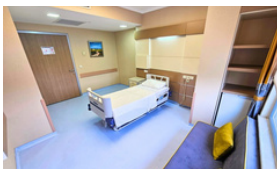
À la fin de votre processus d'admission, votre infirmier(ère)/coordinateur(trice) international(e) des patients vous fera visiter votre chambre. Pour des raisons de contrôle des infections et de sécurité, nous vous prions de ne pas stocker de nourriture dans vos chambres.

CAFÉTÉRIA

Si vous ne suivez pas de régime spécifique, vous pouvez commander auprès de notre cafétéria, ouverte jusqu'à minuit, en appelant le **1122**.

TÉLÉPHONE

Votre numéro de poste est généré en ajoutant **1** au début de votre numéro de chambre. Pour composer un poste (ex. : chambre n° 112 - poste : 1112), décrochez le combiné et entrez le numéro de poste. Pour passer un appel extérieur, appuyez simplement sur **9**. Veuillez noter que vos appels sortants vous seront facturés à votre sortie !



TÉLÉVISION/TRANSMISSIONS EN CIRCUIT FERMÉ

L'assistance pour l'utilisation de votre télévision est disponible auprès du personnel d'étage. Pour assurer la santé et la tranquillité des autres patients, nous vous prions de maintenir le volume de votre télévision à un niveau qui ne les dérange pas.

VOS INFORMATIONS D'IDENTITÉ

À votre arrivée dans notre hôpital, vous serez accueilli(e) par notre **service des Admissions**, qui confirmera vos informations d'identification et votre rendez-vous. Une fois installé(e) dans votre chambre, nos infirmier(ère)s vous familiariseront avec votre environnement et, pour votre sécurité, fixeront un bracelet d'identification à votre bras contenant vos informations.

Votre infirmier(ère) confirmera votre identité en examinant votre bracelet d'identification pendant tout le processus de suivi et de traitement. Par conséquent, veuillez ne pas retirer ce bracelet de votre bras depuis votre entrée à l'hôpital jusqu'à votre sortie.

VOS MÉDICAMENTS

- Informez votre médecin et votre infirmier(ère) de tous les médicaments que vous prenez actuellement et que vous avez apportés à l'hôpital, et remettez-leur ces médicaments.
- Pour votre sécurité, tous les médicaments que vous utilisez doivent être approuvés par un médecin et un pharmacien.
- Ces médicaments comprennent tous les médicaments sur ordonnance et en vente libre, y compris l'aspirine et les sirops contre la toux, ainsi que les diverses vitamines et produits à base de plantes.
- Si vous êtes au courant de réactions allergiques (alimentaires, médicamenteuses, etc.), il est essentiel d'en informer votre médecin ou votre infirmier(ère).
- Il est crucial de connaître les médicaments que vous prenez et leurs objectifs. Par conséquent, veuillez vous assurer qu'ils vérifient votre bracelet d'identification, contenant vos informations, avant de vous administrer tout médicament.





N'UTILISEZ PAS ET NE
DEMANDEZ PAS
D'ANTIBIOTIQUES
SANS PRESCRIPTION
DE VOTRE MÉDECIN.



SANS DIAGNOSTIC
N'UTILISEZ PAS
D'ANTIBIOTIQUES

NE RISQUEZ
PAS VOTRE
SANTÉ



T.C. Sağlık Bakanlığı
Sağlığın Geliştirilmesi
Genel Müdürlüğü



ANTIBIOTIQUES
UNIQUEMENT
QUAND C'EST NÉCESSAIRE



T.C. Sağlık Bakanlığı



Les antibiotiques ne traitent pas les infections virales.

Les antibiotiques sont utilisés pour traiter les infections bactériennes.

NE PRENEZ PAS D'ANTIBIOTIQUES SAUF S'ILS SONT NÉCESSAIRES

Les antibiotiques ne sont ni des antidouleurs ni des antipyrétiques.

Les antibiotiques ne sont pas utilisés pour toutes les maladies. Ils ne vous améliorent que lorsqu'ils sont utilisés correctement.



L'utilisation inutile ou incorrecte des antibiotiques rend les bactéries résistantes.

Les bactéries résistantes peuvent causer des infections plus difficiles à traiter à l'avenir.

Voulez-vous laisser un tel monde à vos enfants ?

PROTÉGEZ L'AVENIR DE VOS ENFANTS ET NE RISQUEZ PAS LEUR SANTÉ



UTILISEZ LES ANTIBIOTIQUES CORRECTEMENT

L'utilisation incorrecte ou inutile des antibiotiques peut nuire à votre santé.

Utilisez la dose et la durée des antibiotiques telles que prescrites par votre médecin ou pharmacien.



N'arrêtez pas de prendre le médicament plus tôt, même si vous vous sentez mieux.

N'UTILISEZ PAS ET NE DEMANDEZ PAS D'ANTIBIOTIQUES SANS PRESCRIPTION DE VOTRE MÉDECIN.

LES ANTIBIOTIQUES NE SONT PAS UN PROTECTEUR DE VOTRE SANTÉ !

Pour les maux de gorge, le nez qui coule, les éternuements, la toux légère ou la plupart des rhumes et grippes, les antibiotiques ne sont pas nécessaires.

Consultez votre médecin.



PATIENTS ÂGÉS ET HANDICAPÉS

- Aux bureaux d'accueil de la consultation externe, il est indiqué que les patients handicapés et âgés sont prioritaires pour recevoir les services.
- Une toilette dans la consultation externe et une aux urgences ont été aménagées pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Nos ascenseurs disposent de boutons en braille, permettant aux utilisateurs malvoyants de les lire au toucher, ainsi qu'un système d'avertissement sonore indiquant leur emplacement.
- Le personnel d'accueil et d'orientation des patients assiste les patients handicapés et âgés, facilitant leur accès aux services.
- Le parking comprend des places réservées aux personnes handicapées.
- Dans les services hospitaliers, une chambre dans chaque unité a été spécialement conçue pour améliorer le confort des patients ayant un handicap orthopédique.
- La zone de stationnement pour personnes handicapées est clairement indiquée par un panneau situé devant le service des urgences de la consultation externe de l'hôpital.
- Notre hôpital dispose de rampes de sortie et de barres d'appui pour faciliter l'accès à toutes les zones pour les personnes handicapées.

SERVICES INFIRMIERS

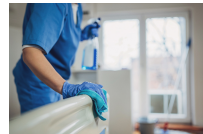
Nos services infirmiers sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez utiliser notre système d'appel pour contacter nos infirmier(ère)s chaque fois que vous avez besoin d'assistance. Ce système d'appel est situé ;

- sur la commande manuelle située à la tête du lit (symbole infirmier),
- dans les toilettes et la salle de bain (lorsque vous tirez le cordon rouge),
- au bout d'un cordon adjacent au chevet du lit.

Appuyer sur le bouton d'appel suffit pour que les infirmier(ère)s répondent à la demande. L'infirmier(ère) de service vous fournira des informations complètes à ce sujet lors de votre première arrivée dans la chambre. Un bouton de réponse et d'annulation d'appel (vert) est situé sur le panneau près de l'entrée. Les personnes souhaitant un(e) infirmier(ère) spécifique peuvent obtenir des informations auprès de la direction des soins infirmiers.

SOLUTIONS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Notre équipe d'entretien s'occupera de votre chambre et de ses environs au moins deux fois par jour. Pour des raisons de propreté et de contrôle des infections, il est strictement interdit aux accompagnants et aux visiteurs de s'asseoir ou de s'allonger sur le lit du patient.





NE LAISSEZ PAS VOTRE ENFANT TOMBER...

PRÉVENIR LES CHUTES DES ENFANTS

01



Ne laissez jamais votre enfant seul, gardez-le toujours sous surveillance constante.

02



Gardez le siège des toilettes abaissé et aidez votre enfant à monter et descendre.

03



Gardez les pièces ordonnées et éliminez les dangers potentiels.

04



Ne laissez jamais votre enfant dormir sur un canapé ou sur une surface molle comme un oreiller ou un matelas.

05



Assurez-vous que les berceaux et les lits ont des barrières hautes et gardez-les verrouillées.

06



Gardez les médicaments hors de portée de votre enfant (certains médicaments peuvent être dangereux s'ils sont avalés).



SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Notre hôpital propose un système internet sans fil pour le confort des patients et de leurs familles. **L'Unité des Relations avec les Patients** apprécie vos retours et suggestions, tant concernant la technologie que d'autres aspects, afin d'améliorer notre service. **Le numéro de téléphone interne du Responsable des Relations avec les Patients** est le 7096. Votre avis est essentiel pour nous.

CENTRE D'APPELS/SYSTÈME DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Vous pouvez prendre rendez-vous pour un examen ou un bilan de santé et obtenir des informations sur nos services en contactant notre centre d'appels, disponible 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez planifier un rendez-vous en ligne, obtenir des informations complètes sur nos départements et soumettre toutes vos demandes et réclamations via notre site internet.

SERVICES TECHNIQUES (CHAUFFAGE ET CLIMATISATION)

- Notre service technique est disponible 24h/24 pour résoudre tout dysfonctionnement pouvant survenir avec les équipements de votre chambre, y compris la télévision, le canapé, l'armoire, la lampe, le lit et plus encore.
- Si vous avez besoin d'une assistance technique, veuillez contacter votre infirmier(ère).
- Un flux constant d'air frais entre dans la chambre par l'entrée du système.
- Cependant, le thermostat situé à l'entrée de la chambre vous permet de modifier la température de l'air selon vos préférences en fonction de la saison.
- Le système de climatisation doit être éteint lorsque la fenêtre est ouverte.
- Il est recommandé d'éteindre la lumière, en particulier dans les toilettes, lorsqu'elle n'est pas utilisée.



NUTRITION ET SERVICES CULINAIRES

- Notre diététicien(ne) évaluera le programme nutritionnel le plus approprié pour vous, en tenant compte du plan de traitement de votre médecin, de votre admission à l'hôpital jusqu'à votre sortie.
- Le petit-déjeuner, les collations et les heures de repas sont organisés par le personnel du service alimentaire sous la supervision d'un(e) diététicien(ne).
- Notre installation culinaire, équipée d'équipements de pointe et d'une capacité quotidienne de 1 200 repas, prépare tous les plats à la vapeur, préservant ainsi la santé environnementale et humaine.
- Pour garantir la santé de votre patient et la sécurité des personnes à proximité, veuillez vous abstenir d'apporter de la nourriture ou des boissons de l'extérieur.

LIEU DE CULTE

Nous nous engageons à répondre aux besoins et aspirations religieux, émotionnels et culturels de vous et de vos proches. Notre salle de prière, située au -4ème étage, est accessible aux patients et à leurs familles qui souhaitent pratiquer leur culte.

TABAGISME

- Il est strictement interdit par la loi de fumer dans l'enceinte de notre hôpital.
- Si vous reconnaissez que le tabagisme est nocif pour votre santé et souhaitez arrêter, vous pouvez obtenir les informations nécessaires auprès de votre médecin ou des services infirmiers.
- Les personnes qui ignorent les avertissements seront poursuivies conformément à la loi n° 4207.



LES PRODUITS DU TABAC ET LEURS MÉFAITS



Les produits du tabac les plus consommés dans le monde

Ceux-ci comprennent les cigarettes, le tabac à rouler, les pipes, les cigares, le tabac à narguilé, le tabac à priser et le tabac à chiquer.

Les produits du tabac les plus populaires en Türkiye

Ceux-ci comprennent les cigarettes, le narguilé, les cigares, les pipes, le tabac à rouler et le tabac à chiquer.

Les composés chimiques présents dans la fumée de tabac

- Il existe plus de 4 000 substances chimiques, dont l'ammoniac (un produit nettoyant), le monoxyde de carbone (présent dans les gaz d'échappement), le naphthalène (utilisé comme antimites), le cadmium (présent dans les batteries de voiture) et l'acétone (utilisée dans le vernis à ongles et comme solvant chimique).
- Au moins 250 de ces substances sont reconnues comme nocives, dont plus de 50 identifiées comme cancérogènes. Ces substances chimiques sont présentes en quantités importantes dans la fumée de tabac.
- Des millions de personnes dans le monde succombent chaque année à des problèmes de santé liés à la consommation de tabac.

Les dangers du tabagisme passif

- Bien qu'elles ne fument pas elles-mêmes, des milliers de personnes succombent chaque année aux effets néfastes de la fumée de cigarette secondaire.
- Les décès attribuables à cette condition dépassent considérablement ceux résultant des accidents de la route et de l'abus de substances.
- Les produits du tabac affectent négativement non seulement le fumeur mais aussi les personnes de son entourage.
- Les substances nocives libérées dans l'environnement peuvent affecter l'organisme non seulement par inhalation mais aussi par absorption cutanée.
- Elles pénètrent facilement dans la circulation sanguine et affectent négativement tous les organes du corps.

Problèmes de santé et maladies



- La consommation de tabac entraîne une multitude de maladies et de décès.
- Ces affections comprennent les maladies cardiovasculaires, la bronchite, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), le cancer du poumon et diverses autres tumeurs malignes, notamment les cancers du larynx, de la vessie, de l'œsophage et de l'utérus.
- Bien que la consommation de tabac ne soit pas la cause exclusive de certaines maladies, ses effets néfastes sont aggravés lorsqu'elle est associée à des problèmes de santé préexistants. Par exemple, les personnes souffrant d'hypertension qui fument présentent un risque accru de maladie coronarienne. De même, les fumeurs diabétiques développent des complications vasculaires à un stade plus précoce.

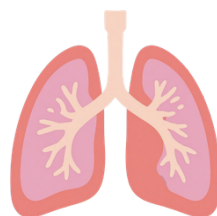
Le saviez-vous ?

- Chaque année, plus de 600 000 personnes dans le monde succombent aux effets de l'exposition à la fumée de tabac.
- Dans notre pays, environ 100 000 personnes décèdent chaque année de maladies liées au tabac, et tant ceux qui fument 2 à 3 cigarettes par jour que ceux qui consomment un paquet entier présentent des signes de dépendance.
- Les enfants exposés à la fumée secondaire sont 1,5 à 2 fois plus susceptibles de commencer à fumer par rapport à leurs pairs.
- Le facteur de risque établi le plus important pour le cancer du poumon est la consommation de produits du tabac.
- Les cigarettes électroniques contiennent les mêmes substances chimiques que les cigarettes traditionnelles et peuvent contribuer à d'autres problèmes de santé.
- Les cigarettes légères, à faible teneur en goudron et mentholées présentent les mêmes risques pour la santé et le même potentiel addictif que les autres types de cigarettes.
- Les personnes qui fument des cigarettes mentholées trouvent plus difficile d'arrêter.
- Le tabagisme entraîne la formation de rides sur la peau et se trouver à proximité d'une personne qui fume présente des risques pour la santé plus importants pour vous que pour le fumeur lui-même.
- Vous avez le droit légal d'informer les personnes qui fument dans des espaces clos afin de vous protéger, vous et vos proches, de la fumée de cigarette qu'elles inhalent.
- Saviez-vous que vous pouvez signaler le tabagisme dans les espaces clos en appelant le **184** ?



Changements survenant dans le corps pendant la phase de sevrage tabagique

- **Après 20 minutes**, la pression artérielle et le pouls se normalisent et la circulation dans les mains et les pieds s'améliore.
- **Après 8 heures**, les niveaux d'oxygène dans le sang se normalisent et le risque de crise cardiaque diminue.
- **24-48 heures plus tard** : Après 24 heures, le corps élimine le monoxyde de carbone. Après 48 heures, les niveaux de nicotine dans le sang diminuent et les sens du goût et de l'odorat s'améliorent, tandis que la réponse au traitement chez les patients atteints d'ulcères peptiques s'améliore.
- **Après 72 heures**, la respiration devient plus facile car les voies respiratoires se détendent, les sécrétions augmentent à mesure que le système respiratoire commence à fonctionner et les voies respiratoires s'efforcent de se nettoyer. Les niveaux d'énergie augmentent.
- **Après 2 à 12 semaines**, la circulation s'améliore dans tout le corps, le risque d'infections respiratoires diminue et la fatigue et l'essoufflement à la marche deviennent moins fréquents.
- **Après 3 à 9 mois**, les problèmes respiratoires, notamment la toux, l'essoufflement et les sifflements, s'améliorent, avec une augmentation de la fonction pulmonaire de 5 à 10 %.
- **Après 12 mois**, le risque de maladie coronarienne est réduit de 50 %.
- **Après 12 à 36 mois**, le risque de cancer de la vessie est réduit de 50 %.
- **Après cinq ans**, le risque de crise cardiaque, ainsi que les cancers de l'œsophage et de la cavité buccale, est réduit de 50 %.
- **Après 10 à 15 ans**, le risque de crise cardiaque diminue au même niveau que celui des personnes n'ayant jamais fumé et le risque de cancer du poumon est réduit de 50 % par rapport aux fumeurs.



Où peut-on obtenir de l'aide pour arrêter de fumer ?

Vous pouvez arrêter de fumer de manière autonome, ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez faire appel à des professionnels. Pour ce faire, vous pouvez contacter la **Ligne d'aide au sevrage tabagique du Ministère de la Santé** au **171** pour obtenir le soutien dont vous avez besoin. Si vous souhaitez l'aide d'un médecin spécialisé dans ce domaine pour arrêter de fumer, vous pouvez appeler le **182** pour prendre rendez-vous avec la clinique de sevrage tabagique la plus proche via le **Système Central de Rendez-vous Médicaux**, ou vous pouvez vous adresser directement à ces cliniques.

SÉCURITÉ ET OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Les services de sécurité de notre hôpital fonctionnent 24h/24 et 7j/7 pour assurer votre confort et votre tranquillité d'esprit. Notre personnel de sécurité est positionné à des points désignés dans tout l'hôpital pour :

- empêcher l'accès non autorisé aux services de patients,
- veiller au respect des heures de visite des patients,
- prévenir les perturbations inutiles au sein de l'hôpital,
- assurer un environnement de travail paisible pour les patients et le personnel.

Le personnel de sécurité de notre hôpital est positionné aux portes d'entrée principale et d'entrée/sortie des urgences. Pour tout objet perdu ou trouvé, veuillez contacter la sécurité.

Protection des effets personnels des patients : La protection des effets personnels de nos patients revêt une importance capitale pour notre hôpital.

Nos chambres sont équipées de coffres-forts à combinaison pour le rangement sécurisé de vos effets personnels. Nous vous conseillons d'y ranger vos objets de valeur.

- Si possible, vos objets de valeur, argent, téléphone, bijoux et effets personnels similaires doivent être confiés à un membre de votre famille lors de votre admission à l'hôpital.
- En l'absence d'un membre de la famille, vos effets seront enregistrés par le personnel et conservés en sécurité à l'aide d'un formulaire de remise des effets personnels ou de médicaments du patient.
- Les objets reçus seront conservés dans des emballages scellés et sécurisés dans des zones verrouillées et vous seront restitués, ou à un membre désigné de votre famille, lors de votre sortie, contre signature.
- Les effets non réclamés trouvés dans l'hôpital seront enregistrés et conservés dans un endroit sécurisé. Ils seront restitués à leur propriétaire contre signature.
- Pour toute assistance concernant l'utilisation du coffre-fort ou le processus de remise des effets, veuillez contacter le personnel infirmier ou le bureau d'information.

SERVICES DE STATIONNEMENT / TAXI

Pendant votre séjour dans notre hôpital, vous pouvez utiliser notre parking gratuit et notre service de voirurier payant. Pour toute demande relative au transport et pour réserver un taxi, veuillez vous adresser au personnel de la zone de sortie des patients à votre arrivée.



PROTOCOLES D'URGENCE ET D'INCENDIE

- Toutes les précautions de sécurité nécessaires ont été prises dans notre hôpital pour les situations d'urgence éventuelles (incendie, tremblement de terre, fuite de gaz, évacuation nécessaire, etc.).
- En cas d'urgence, veuillez rester calme et ne pas paniquer.
- Suivez toujours les instructions du personnel hospitalier.
- Suivez les portes de sortie de secours et les panneaux directionnels.
- N'utilisez jamais les ascenseurs en cas d'urgence.
- Trouvez la porte de sortie de secours la plus proche et consultez le plan d'évacuation de votre zone.
- L'évacuation des patients alités sera effectuée avec l'aide du personnel médical.
- En cas d'incendie, lorsque l'alarme incendie retentit, évacuez la zone rapidement mais prudemment.
- Cessez d'utiliser les appareils électriques et éteignez-les si possible.
- En cas de fumée, déplacez-vous près du sol et couvrez votre bouche et votre nez avec un tissu si possible.
- Suivez les instructions des équipes d'urgence (Code Rouge).
- Lorsque vous êtes dirigé vers les zones de rassemblement, rendez-vous au point indiqué et restez-y.
- N'interférez pas et ne quittez pas la zone avec quiconque autre que le personnel hospitalier. Nos équipes d'urgence effectuent des exercices régulièrement. La sécurité de nos patients est toujours notre priorité.



SERVICES D'AMBULANCE

Notre service d'ambulance contractuel est à votre disposition 24h/24. Vous pouvez obtenir toutes les informations nécessaires concernant les services d'ambulance auprès de notre personnel infirmier et de notre centre d'appels.





DON D'ORGANES

Qu'est-ce que le don d'organes ?

Le don d'organes se produit lorsqu'une personne, de son vivant et volontairement, autorise l'utilisation de ses tissus et organes pour le traitement d'autres patients après son décès médicalement constaté. Après le don d'organes, les organes ne sont utilisés que si la mort cérébrale est confirmée dans une unité de soins intensifs. Les organes ne peuvent pas être utilisés dans d'autres circonstances de décès.

Qu'est-ce que la transplantation d'organes ?

La transplantation d'organes consiste à remplacer un organe endommagé qui ne peut plus remplir sa fonction par un organe sain provenant d'un donneur vivant ou d'une personne décédée, rétablissant ainsi la fonction prévue de l'organe.

Quels organes et tissus sont éligibles à la transplantation ?

Organes transplantés ;

- Rein
- Valve cardiaque
- Foie
- Cornée
- Cœur
- Os
- Poumon
- Moelle osseuse
- Pancréas
- Peau
- Intestin grêle



De qui les receveurs de greffe d'organes reçoivent-ils leurs transplantations ?

Donneur cadavérique : Les organes donnés par des patients ayant subi une mort cérébrale sont classés comme donneurs cadavériques.

Donneur vivant : Le conjoint ou les proches parents d'un patient ayant reçu une greffe d'organe peuvent donner un organe s'il y a compatibilité de tissu, de groupe sanguin et d'autres facteurs. Seules les greffes de rein et de foie peuvent être réalisées à partir de donneurs vivants.





Mort cérébrale et état végétatif

La mort cérébrale désigne l'arrêt irréversible de toute activité cérébrale. Bien que la respiration et la circulation puissent être maintenues temporairement grâce à l'utilisation d'appareils de soutien, tels que les ventilateurs, les autres organes commencent généralement à perdre leur fonctionnalité dans un délai moyen de 24 à 36 heures, malgré les interventions médicales disponibles dans les unités de soins intensifs.

Suite à la survenue de la mort cérébrale, ces personnes sont classées comme candidates au don d'organes cadavériques. Si les organes de ces candidats doivent être donnés, ils doivent être prélevés rapidement pour préserver leurs fonctions vitales et ensuite transplantés aux patients qui en ont besoin.

La mort cérébrale et l'état végétatif représentent des concepts distincts. La distinction principale réside dans le fait que les patients en état végétatif conservent la capacité de respirer. Ces patients peuvent survivre pendant des mois, voire des années, et dans certains cas, peuvent retrouver un fonctionnement normal. En revanche, dans le cas de la mort cérébrale, la guérison est impossible. Elle signifie un état de mort médicale.

Qui est éligible au don d'organes ?

Les personnes âgées de 18 ans et plus possédant une capacité mentale saine sont éligibles au don d'organes. Elles peuvent obtenir des certificats de don de tissus et d'organes en soumettant des demandes aux directions de la santé, aux hôpitaux ou aux médecins de famille spécialisés dans la transplantation d'organes.

À qui les organes donnés sont-ils transplantés ?

Les patients désignés pour recevoir des organes sont principalement déterminés par la compatibilité du groupe sanguin et du type tissulaire, ainsi que par des critères tels que l'âge, la taille, le poids et l'urgence de leur état médical.

Quelles démarches faut-il entreprendre pour bénéficier d'une greffe d'organe ?

Pour obtenir une greffe d'organe, une personne doit d'abord soumettre une demande aux centres de transplantation accrédités par notre Ministère de la Santé. Suite au processus de demande, le patient est inscrit sur la liste d'attente d'organes du centre de transplantation. L'attribution des organes provenant de donneurs décédés identifiés à l'échelle nationale est effectuée par notre ministère conformément aux principes scientifiques.





Assurez-vous d'informer vos proches de votre décision de donner vos organes, car lorsqu'une personne est déclarée en mort cérébrale, sa famille est sollicitée pour prendre une décision concernant le don d'organes.

Si vous changez d'avis par la suite, il vous suffit de détruire votre carte de donneur et d'en informer votre famille. Vous en avez parfaitement le droit.

Chacun devrait envisager le don d'organes, sensibiliser ses proches à cette cause et reconnaître que c'est le seul moyen de garantir la disponibilité des organes en cas de besoin.

De nombreux patients décèdent dans l'attente d'une greffe d'organe.

Un organe donné représente un véritable cadeau de vie après une transplantation réussie.

Malheureusement, les individus ne prennent souvent conscience de l'importance du don d'organes que lorsqu'ils se trouvent eux-mêmes dans le besoin d'un organe.



Chaque organe donné représente une nouvelle chance de vivre !



INFORMATIONS POUR LES VISITEURS ET LES ACCOMPAGNANTS

- Les heures de visite sont de **10h00 à 22h00** tous les jours. Les enfants de moins de **8 ans** ne sont pas autorisés dans les services de navette.
- En dehors des heures de visite, les demandes de visite des parents au premier degré des patients hospitalisés en urgence sont gérées en contactant le responsable administratif de garde de nuit de l'hôpital pour les services d'hospitalisation et le médecin de soins intensifs pour les unités de soins intensifs.
- Il est conseillé aux patients que les visites de plus de trois personnes à la fois, d'une durée supérieure à 30 minutes, peuvent être préjudiciables à leur santé. Les infirmier(ère)s communiquent poliment cette information aux personnes présentes dans la chambre lors de visites fréquentes et prolongées.
- Conformément à la « Loi sur la prévention et le contrôle des méfaits des produits du tabac », il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble de notre hôpital, y compris dans les chambres des patients. Les visiteurs et accompagnants souhaitant fumer seront dirigés vers les zones désignées à l'extérieur de l'hôpital.

Gestion des fleurs pour les patients : Les fleurs naturelles sont interdites dans les services d'hospitalisation en raison du risque potentiel d'infection et de maladies à transmission vectorielle. Les fleurs artificielles sont autorisées après inspection par le personnel d'accueil.

Politique d'accompagnement (HHD12) : Les hébergements des patients comprennent des chambres doubles et individuelles. Chaque chambre individuelle est équipée d'un fauteuil pour l'accompagnant. Une seule personne est autorisée à rester en tant qu'accompagnant. Si deux personnes souhaitent servir d'accompagnants, la deuxième personne ne sera pas autorisée dans la chambre du patient. Il n'y a pas de politique d'accompagnement applicable dans les unités de soins intensifs. Les règlements relatifs aux accompagnants sont appliqués conformément aux directives établies dans la politique d'accompagnement de l'hôpital.

Gestion de l'alimentation et des boissons : Il est conseillé aux patients et à leurs familles que l'introduction de nourriture extérieure est interdite pour la santé du patient. Les patients peuvent demander des repas non inclus dans le menu proposé ; toutefois, ces demandes ne peuvent être satisfaites qu'avec l'approbation du/de la diététicien(ne) et du médecin traitant. Les infirmier(ère)s et les diététicien(ne)s cliniques sont chargé(e)s d'informer les patients concernant cette politique.

Horaires des repas des accompagnants

Les horaires sont les suivants :

Matin : 6h30 - 8h00

Après-midi : 12h00 - 12h30

Soir : 17h00 - 18h30

En dehors de ces horaires, les accompagnants sont priés de prendre leurs repas à la cafétéria.

ENVIRONNEMENT CALME

Vos efforts assidus pour favoriser une atmosphère tranquille au sein de l'hôpital contribueront considérablement au rétablissement de nos patients.

Il est important de noter que les enfants accompagnant les familles en visite qui courent et font du bruit dans les couloirs nuisent à la paix et à la tranquillité de l'hôpital.

Compte tenu de la pollution sonore que les téléphones portables peuvent générer et de leurs effets potentiellement néfastes sur les équipements médicaux de l'hôpital, nous vous demandons respectueusement de mettre votre téléphone portable en mode silencieux ou de l'éteindre lorsque vous êtes à l'intérieur de l'hôpital.

Il est essentiel de prêter attention aux avertissements concernant les zones de l'hôpital où l'utilisation du téléphone portable est interdite.



LAVAGE DES MAINS ET PRÉVENTION DES INFECTIONS

Un lavage des mains approprié constitue la pratique la plus essentielle dans la prévention des infections. Par conséquent, notre hôpital a installé des stations de lavage des mains dans toutes les zones de soins et les chambres des patients afin que chacun ait la possibilité de se laver les mains. Veuillez vous laver les mains :

- avant et après avoir utilisé les toilettes,
- après avoir manipulé des objets contaminés,
- avant et après les repas,
- avant et après être entré dans la zone de pansement.

Vous devez vous arrêter pendant au moins 40 secondes chaque fois que vous entrez ou sortez d'une chambre de patient.

Nettoyez-les avec du savon et de l'eau.

Si vous avez des sondes, des aiguilles, des tubes ou des pansements sur une partie de votre corps utilisés pour le traitement, assurez-vous qu'ils restent propres et secs.

Vous devez informer votre infirmier(ère) ou votre médecin si vous observez une rougeur, une douleur, un écoulement, de l'humidité sur le pansement ou toute détérioration dans cette zone.

Selon la nature de l'infection, l'utilisation de masques, de gants, de blouses et éventuellement des restrictions de visites peuvent être essentielles pour protéger les autres patients et le personnel de l'hôpital.

Dans de tels cas, votre médecin et votre infirmier(ère) vous conseilleront sur les précautions essentielles.



1



AVANT LE CONTACT AVEC LE PATIENT

Lavez-vous les mains avant de toucher un patient.

2



AVANT LES GESTES ASEPTIQUES

Lavez-vous les mains immédiatement avant tout geste aseptique (médical ou chirurgical).

3



APRÈS UN RISQUE D'EXPOSITION AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES

Lavez-vous les mains immédiatement après un risque d'exposition aux liquides biologiques. (Lavez-vous également les mains après avoir retiré les gants.)

4



APRÈS LE CONTACT AVEC LE PATIENT

Lavez-vous les mains après avoir touché un patient.

5



APRÈS LE CONTACT AVEC L'ENVIRONNEMENT DU PATIENT

Lavez-vous les mains après avoir touché des objets ou du mobilier utilisés par le patient. (Même si vous n'avez pas touché le patient.)



Les indications d'hygiène des mains mentionnées ci-dessus doivent être respectées, que des gants soient utilisés ou non.



HÔPITAL AMI DES BÉBÉS

Notre hôpital a maintenu la désignation d'« **Hôpital Ami des Bébés** » depuis 2011.

Ce certificat est décerné aux hôpitaux qui non seulement éduquent les futures mères sur tous les aspects de la grossesse, mais poursuivent également leurs initiatives dans ce domaine après l'accouchement.

Les professionnels de santé dotés de connaissances actualisées aident les mères à maîtriser l'art de l'allaitement maternel.



DROITS ET RESPONSABILITÉS DU PATIENT

Toute personne souhaitant bénéficier de services de santé auprès d'un établissement de soins :

Accès général aux services : Disponibilité d'initiatives visant à promouvoir un mode de vie sain et des services de santé préventifs, fondés sur les principes de justice et d'équité

Accès égal aux services : Obtenir des services sans discrimination fondée sur la race, la langue, la religion, la confession, le sexe, l'opinion politique, la conviction philosophique ou le statut économique et social.

Information : Explorer l'ensemble des services et installations proposés

Choix et modification des prestataires de soins : Choisir et modifier les prestataires de soins vous permet d'accéder aux services de santé proposés par le prestataire de votre choix

Identification, choix et remplacement du personnel : Connaître l'identité, les responsabilités et les titres des médecins et autres personnels dispensant ou devant dispenser des soins de santé, ainsi que les choisir et les remplacer

Demande d'information : Le droit de demander toute information relative à un état de santé, verbalement ou par écrit

Vie privée : Le droit d'accéder à toutes les formes de services de santé dans un cadre confidentiel

Consentement et autorisation : Obtenir le consentement pour les interventions médicales et bénéficier de services dans les limites de ce consentement

Refus et interruption : Vous avez le droit de refuser un traitement et/ou de demander son arrêt.

Sécurité : Recevoir des soins de santé dans un environnement sûr

Possibilité d'accomplir ses obligations religieuses : Dans la mesure du possible, selon les ressources de l'établissement et les dispositions mises en place par l'administration

Respect : Accéder à des services de santé respectueux, attentifs, amicaux, bienveillants et compatissants

Confort : Accéder aux soins de santé dans un environnement respectant toutes les normes d'hygiène, exempt de bruit et d'éléments perturbateurs

Visites : Accueillir des visiteurs conformément aux protocoles et principes établis par les institutions et organisations

Autorisation d'un accompagnant : En vertu de la législation, les établissements de santé peuvent autoriser la présence d'un accompagnant, dans la limite de leurs capacités et si le médecin le juge approprié

Droit de recours, de plainte et d'action en justice : En cas de violation des droits, les personnes sont habilitées à exercer toutes les formes de recours, plaintes et actions en justice conformément à la loi

Service continu : Donne droit aux personnes d'accéder aux services de santé aussi longtemps que nécessaire

OBLIGATIONS DU PATIENT

- Connaître votre médecin par son nom, comprendre le traitement qu'il recommande et suivre les médicaments qu'il prescrit font partie des responsabilités principales du patient. Si vous trouvez l'explication insuffisante ou le problème mal compris, n'hésitez pas à poser des questions jusqu'à obtenir une clarté totale.
- Le patient a la responsabilité de fournir des informations exactes et complètes concernant son état de santé. Il doit exprimer ses plaintes, ainsi que toute maladie infectieuse actuelle ou passée, les interventions chirurgicales, les traitements antérieurs, les médicaments et les habitudes de manière détaillée et claire.
- Le patient est tenu d'informer le(s) médecin(s) supervisant son traitement de tout changement immédiat de son état et de toute nouvelle plainte pouvant survenir au cours du traitement.
- Le patient est tenu de régler le paiement des procédures de diagnostic et de traitement dans les délais fixés par l'établissement. Si les frais de traitement sont pris en charge par l'institution affiliée, le patient doit fournir avec exactitude les informations de l'institution et présenter les documents sur demande.
- Le patient sera tenu responsable de tout dommage ou perte causé aux équipements ou fournitures de l'établissement résultant d'une utilisation négligente ou d'un mauvais usage intentionnel.
- Le patient assume la responsabilité des conséquences s'il refuse le traitement proposé ou néglige de suivre les directives du médecin.
- Afin de faciliter un accès fluide aux services pour nos patients, l'ensemble du personnel, de l'accueil aux niveaux des consultations externes, est à votre disposition.



CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Dans notre hôpital, des formulaires de consentement éclairé ont été élaborés pour les procédures interventionnelles à haut risque devant être réalisées sur les patients ambulatoires et hospitalisés.

Les formulaires de consentement comprennent :

- qui effectuera la procédure médicale,
- les bénéfices attendus de la procédure,
- les conséquences si la procédure ne peut être réalisée,
- les alternatives à la procédure, le cas échéant,
- les risques/complications de la procédure.

Le nom, le titre et la signature du médecin réalisant la procédure, ainsi que la date et l'heure auxquelles le patient a été informé de la procédure, sont consignés.

Dans les formulaires de consentement, les patients ou leurs représentants légaux doivent écrire et signer de leur propre main la mention « **J'ai lu, compris et j'accepte.** »

Le patient conserve le droit de retirer son consentement pour toute procédure à tout moment avant son commencement.

RESTEZ INFORMÉ CONCERNANT VOTRE PLAN DE TRAITEMENT !

Votre implication dans votre plan de traitement est essentielle pour comprendre les actions entreprises et leur justification. Par conséquent,

- engagez un dialogue concernant votre plan de traitement et de soins avec votre infirmier(ère) et votre médecin.
- assurez-vous de comprendre le traitement que vous allez recevoir.
- si vous ne comprenez pas quelque chose, n'hésitez pas à poser des questions.
- si vous devez subir une intervention chirurgicale, consultez votre médecin pour les détails concernant la procédure.
- si vous ressentez un inconfort, veuillez consulter l'infirmier(ère) et votre médecin.





PÉRIODE DE CONTRÔLE

Lors du processus de sortie, votre médecin et votre infirmier(ère) vous informeront de la date de votre rendez-vous de suivi.

Si vous rencontrez des problèmes liés à votre maladie à domicile, vous pouvez contacter votre médecin ou votre infirmier(ère) via le numéro de téléphone de l'hôpital sans attendre votre rendez-vous prévu.

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES SERVICES

Vous pouvez transmettre vos suggestions, réflexions et besoins en remplissant le **Questionnaire d'évaluation des Urgences/Consultations externes/Hospitalisations** disponible dans les couloirs de chaque étage.

Vous pouvez déposer les formulaires dans les boîtes de sondage situées aux comptoirs ou les remettre directement au **Responsable des Relations avec les Patients**.

Pour soumettre vos commentaires en ligne, veuillez vous rendre dans la section **Commentaires et Suggestions** de notre site web et nous faire part de vos observations.

Vos commentaires contribueront grandement à améliorer la qualité des services de notre hôpital.

Veuillez noter que les questionnaires que vous avez remplis feront l'objet d'un examen approfondi et nous vous remercions de votre coopération.

Établissements de Santé

Médecine d'Urgence & Services Ambulanciers

Santé Bucco-dentaire

Nutrition & Diététique

Santé & Maladies Infantiles

Chirurgie Pédiatrique

Dermatologie

- Esthétique Médicale

Pied Diabétique & Gestion des Plaies

Maladies Infectieuses

Médecine Physique & Réadaptation

- Piscine Thérapeutique
- Réadaptation Neurologique
- Réadaptation Orthopédique
- Réadaptation Robotique
- Réadaptation Sportive

Chirurgie Générale

Chirurgie Bariatrique

Longévité

- Ozonothérapie
- Évaluation de l'Âge Biologique

Pneumologie

Ophthalmologie

Médecine Interne Gastro-entérologie

Médecine du Sport

Gynécologie & Obstétrique

- Grossesse à haut risque
- Oncologie Gynécologique
- Périnatologie

Cardiologie

- Réadaptation Cardiaque

Chirurgie Cardiothoracique Oto-rhino-laryngologie

Neurologie

- Centre d'AVC
- Laboratoire du Sommeil

Neurochirurgie

Orthopédie & Traumatologie

Chirurgie Plastique &

Esthétique

Urologie

- Lithotripsie
- Dysfonction Sexuelle
- Endo-Urologie
- HoLEP

Unités de Soins Intensifs

- Soins Intensifs Néonataux
- Unité de Soins Coronariens
- Soins Intensifs Généraux
- Soins Intensifs KVC

Unités de Diagnostic

Bilan de Santé - Évaluation Préliminaire

Laboratoire de Procédures Endoscopiques

- CPRE
- Gastro-Duodénoscopie
- Coloscopie
- Rectoscopie

Diagnostic Cardiovasculaire

- ECG
- Échocardiographie
- Épreuve d'Effort
- Holter
- Angiographie Coronarienne

Unité de Diagnostic ORL

- Audiométrie
- Tympanométrie

Laboratoires Cliniques

- Biochimie
- Microbiologie
- Pathologie

Unités de Diagnostic

Neurologique

- EMG
- EEG

Laboratoire de Radiologie

- Tomodensitométrie (TDM)
- Angiographie DSA
- Radiographie Directe

- Fluoroscopie
- Densitométrie Osseuse
- IRM (Imagerie par Résonance Magnétique)
- Radiographie Panoramique
- Doppler Couleur
- Échographie

Laboratoire Respiratoire

- Tests de Fonction Respiratoire « Spirométries »

Laboratoire d'Urologie

- Cystoscopie
- Débitmétrie Urinaire
- Urodynamique



Doğu Mahallesi Nevbahar Sokak
No: 1 Pendik/Istanbul



bolgehospitalinternational.com

